

Année universitaire 2024-2025

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE Plan de formation INSPE

FICHE D'INSCRIPTION

Nom		Prénom	
Statut		Discipline	
Tél. personnel		E-mail (lisible)	
Site INSPE ou établissement d'affectation			
Adresse complète de l'établissement			

Souhaite m'inscrire aux formations suivantes :

	CODE DE LA FORMATION	INTITULE DE LA FORMATION
1		
2		
3		
4		

Date :

Signature :

Avis du supérieur hiérarchique pour les non-titulaires de l'INSPE :

INFORMATIONS

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** saisir en ligne le formulaire de déplacement (OM). Son retour signé vaut accord.
<https://mission.u-bourgogne.fr/Mission/>

En cas de refus de votre candidature, vous recevrez un avis avec justification (stage annulé, profil ne correspondant pas, etc.).

À tout moment, si vous renoncez à votre candidature ou ne pouvez-vous rendre au stage, veuillez aviser le secrétariat (formationdeformateurs@inspe.u-bourgogne.fr).

Fiche à renvoyer au plus tard 15 jours avant la date de la formation demandée
(par courrier électronique)

formationdeformateurs@inspe.u-bourgogne.fr

RAPPELS :

Le plan de formation de formateurs de l'INSPE se compose de 3 volets.

VOLET 1 : est interne à l'INSPE. Toutes les personnes travaillant à l'INSPE peuvent réaliser ces formations.

- Minimum d'inscrits pour ouvrir : 7 ;
- Les inscriptions sont à envoyer à formationdeformateurs@inspe.u-bourgogne.fr;
- Un formulaire de déplacement (OM) doit obligatoirement être saisi ;
- L'INSPE prend en charge les heures d'animation faites par le(s) intervenant(s) (sauf convention spécifique) ainsi que les frais de déplacement du formateur et des stagiaires.

VOLET 2 (= Formation continue) : est réalisé par l'INSPE à destination du rectorat (DAFOP). Le rectorat publie ces formations dans son plan académique de formation (PAF)

- Les ordres de missions (OM) sont gérés par le Rectorat.
- L'INSPE prend en charge les frais d'intervention du ou des intervenants. Le rectorat prend en charge les frais de mission des stagiaires.

VOLET 3 (= groupe de réflexion et de travail (hors JD et JTD)) : est un espace de réflexion consistant à réaliser plusieurs réunions sur des thématiques définies.

- Réflexion autour du programme des Masters MEEF
- L'INSPE prend uniquement en charge les frais de déplacement de ses personnels (pas d'heures d'interventions)